

<p>PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE WITTERNHEIM DU 30 JUILLET 2018</p>

Conseillers

élus :

14

Conseillers**présents :**

7

Absents**excusés****avec procuration :**

5

Absents**Excusés :**

1

Le Conseil Municipal de la commune de WITTERNHEIM, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour et adressée avant la présente séance, s'est réuni en séance ordinaire publique, le trente juillet deux mil dix-huit, à dix-neuf heures trente, dans la salle de la mairie sous la présidence de Monsieur Philippe BRAUN, Maire.

Le quorum est atteint et la séance est ouverte à 19 heures 30.

Membres présents :

BRAUN Philippe

GROSHENS Stéphan

ADAM Denis

BERTSCH Jacquy

BOURGEOIS Patricia

KRETZ Patrice

KRETZ Patrick (arrivé à 20h00)

Membres absents excusés avec procuration: KRETZ Claude à BRAUN Philippe, HATSCH André à BOURGEOIS Patricia, HAUG Cédric à GROSHENS Stephan, SCHIEBER Denis à KRETZ Patrice, UTTER Sylvie à Jacquy BERTSCH

Membres absents excusés : HERMANN Gilles

ORDRE DU JOUR

- 1 Désignation d'un secrétaire de séance, adoption du procès-verbal du 28 juin 2018
- 2 Remplacement des candélabres – lancement d'un marché public à procédure adaptée

1. Désignation d'un secrétaire de séance, adoption du procès-verbal du 28 juin 2018

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales ainsi que de l'article L.2541-6 pour les conseils municipaux des communes d'Alsace-Moselle, le conseil municipal, désigne, à l'unanimité, Madame Solène SCHMITT, secrétaire de mairie, en tant que secrétaire de séance.

Approbation du PV de la séance du 28 juin 2018

**Voté à 9 voix pour
2 abstentions (BOURGEOIS Patricia, HATSCH André)**

2. Remplacement des candélabres – lancement d'un marché public à procédure adaptée

Arrivée de Monsieur Patrick KRETZ

a) Délibération accordant le lancement d'un marché public à procédure adaptée

La Commune de Witternheim est susceptible d'être éligible à une prime CEE (Certificats d'économies d'énergie), pour le remplacement de l'ensemble des lanternes. La Commune pourrait ainsi bénéficier d'une prime à hauteur de 70%, à condition que les travaux soient terminés au 31 décembre 2018.

Etant donné les premiers estimatifs reçus, il est nécessaire de passer par un appel d'offre. Le marché n'atteignant pas 90 000 €, nous pouvons prétendre à un marché public lancé selon la procédure adaptée.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le programme de travaux relevant de la procédure adaptée et énonce les caractéristiques essentielles de ce programme.

Article 1er - Définition de l'étendue du besoin à satisfaire

Lot 1 : Fourniture d'éclairage extérieur (lanternes)

Lot 2 : Dépose et pose de luminaires extérieurs

Article 2 - Le montant prévisionnel du marché

Le coût prévisionnel H.T. est estimé à 80 000 euros.

Article 3 - Procédure envisagée

La procédure utilisée sera la procédure adaptée (article 27 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics).

Article 4 - Décision

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :

- **d'engager** les travaux d'éclairage public ;
- **d'approuver** l'estimation prévisionnelle des opérations et de confirmer l'inscription de ces crédits en autofinancement à la section d'investissement du budget primitif 2018 ;
- **de solliciter** auprès de certiNergy une prime CEE pouvant aller jusqu'à 70% ;

- **d'autoriser** Monsieur le Maire à engager la procédure de consultation et de recourir à la procédure adaptée dans le cadre du projet et dont les caractéristiques essentielles ont été énoncées ci-dessus ;
- **de désigner** la Commune de Witternheim en qualité de coordonnateur chargé de la passation y compris de l'attribution, de la signature et de la notification du marché conformément au code des marchés publics ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous documents techniques ou administratifs s'y afférents.

**Voté à 11 voix pour
1 abstention (KRETZ Patrick)**

b) Commission appel d'offres

La commission d'appel d'offres s'est réunie pour fixer les différents critères stipulés dans le dossier de marché public, dont voici un condensé.

Il s'agit de remplacer 95 luminaires en lanterne de type LED dans une couleur comprise entre 3 500K et 4 500K. Les luminaires devront être de style conique, fermés de couleur grise. La lanterne devra être équipée d'un circuit de réduction de puissance avec une plage horaire calculée.

Les carcasses seront reprises par l'entreprise en charge des travaux.

Les offres pourront être déposées jusqu'au mardi 11 septembre 2018. Après validation des prestataires, ils auront jusqu'au lundi 19 novembre 2018 pour la réception définitive des travaux.

3. Divers

- Permis de construire EARL KRETZ

Monsieur Patrick KRETZ souhaite prendre la parole, concernant l'instruction de son permis de construire.

Comme évoqué lors du dernier conseil, l'EARL KRETZ a déposé un permis de construire pour la construction d'un bâtiment agricole destiné à l'élevage de poules pondeuses.

Monsieur le Maire expose, aux membres présents, l'ensemble du déroulé de l'instruction du permis de construire. Il rappelle également que dans le cadre du PLU, les zonages agricoles sont exclusivement prévus pour des sorties d'exploitation.

Fin de séance à 21 heures 30.

BRAUN Philippe	GROSHENS Stephan	KRETZ Claude ABSENT
ADAM Denis	BERTSCH Jacquy	BOURGEOIS Patricia
DUTTER Jean-Philippe DEMISSION	GRAYER Guillaume DEMISSION	HATSCH André ABSENT
HAUG Cédric ABSENT	HERMANN Gilles ABSENT	KRETZ Patrice
KRETZ Patrick	SCHIEBER Denis ABSENT	UTTER Sylvie ABSENTE